



Conférence du Conseil de l'Europe des ministres chargés des affaires familiales

29^e
session

Contributions nationales

Résumé

16-17 juin 2009
Vienne (Autriche)

MMF-XXIX (2009) 3

Introduction

Le présent document a été rédigé à partir des contributions nationales¹ sur le thème de la 29^e session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres chargés des affaires familiales. Il donne un aperçu général des développements récents intervenus dans les Etats membres, en identifiant les points pertinents pour les débats de la Conférence ministérielle. Les Etats membres, qui ont préparé leurs contributions en s'appuyant sur le schéma indicatif, étaient libres de traiter tout ou partie des questions recensées. Par conséquent, le fait qu'un pays ne soit pas mentionné sous l'une ou l'autre des rubriques ne signifie pas que ce pays ne dispose d'aucune politique dans le domaine concerné.²

Le premier chapitre de ce document présente, sous forme de brefs résumés, les principaux enjeux de la politique familiale que les Etats membres jugent importants en relation avec le désir d'enfant et autres facteurs démographiques. Le deuxième donne un aperçu des principales mesures adoptées par les Etats membres pour améliorer la situation des familles avec enfants. Enfin, le troisième chapitre résume les suggestions des Etats membres sur les domaines de la politique familiale qui devraient, selon eux, recevoir à l'avenir une attention particulière du Conseil de l'Europe.

1. Principaux enjeux de la politique familiale en relation avec le désir d'enfant

Allemagne

Dans sa recherche d'une politique familiale durable, l'Allemagne a opté pour une approche articulée autour de trois grands axes qui met l'accent sur l'aide financière aux familles, la promotion d'infrastructures favorables aux familles et un environnement professionnel flexible laissant aux parents suffisamment de temps pour s'occuper de leurs enfants. Les statistiques les plus récentes confirment qu'en Allemagne les trois quarts des gens considèrent que le dispositif récent, qui consiste à verser une allocation parentale substantielle pendant 12 mois, est une bonne chose. De nombreux professionnels partagent cet avis. Le gouvernement envisage par conséquent de développer cette mesure.

Autriche

Au vu de l'évolution démographique récente en Autriche, les principaux enjeux portent dans ce pays sur les mesures à prendre pour aider les jeunes à créer une famille et sur l'adaptation des villes, grandes ou petites, pour en faire des lieux de vie pour toutes les générations. Les stratégies mises en œuvre pour s'attaquer à ces questions sont axées sur la sécurité financière et la réduction de la pauvreté. Les buts essentiels de la politique familiale en Autriche comprennent : la conciliation du travail et de la vie familiale et la promotion du rôle positif des pères au sein de la famille. L'Autriche a

¹ Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni.

² Les contributions nationales ont été regroupées en un document unique [MMF-XXIX-HF (2009) 4 prov.1].

également introduit un programme couvrant jusqu'à 70% des coûts de fécondation in vitro afin d'aider les couples qui se trouvent non volontairement sans enfant.

Azerbaïdjan

Le taux de natalité a fortement baissé au début des années 90 en Azerbaïdjan à la suite d'un conflit armé qui a entraîné des milliers de morts, des millions de réfugiés et un véritable déclin économique du pays. La situation s'est depuis améliorée grâce à de nombreuses initiatives publiques qui ont abouti à une augmentation de l'espérance de vie et du taux de natalité. Le nombre de femmes qui travaillent augmente et la tendance, liée aux exigences de l'économie de marché, favorise maintenant les familles de deux enfants. Le gouvernement reconnaît la nécessité de renforcer les mesures de planning familial et d'améliorer la santé reproductive. D'autre part, la fréquence des avortements chez les jeunes de 25 à 29 ans est devenue préoccupante. Les efforts du gouvernement, par conséquent, sont axés sur le planning familial par le biais de programmes publics pertinents, en particulier dans le domaine de la santé reproductive.

Belgique

Le taux de fécondité ne constitue pas, d'une manière générale, un sujet de préoccupation important pour les pouvoirs publics en Belgique. Les allocations familiales restent comparativement assez généreuses pour les parents, surtout dans le cas des familles de trois enfants ou plus, quel que soit le niveau de revenu. Le soutien aux parents est un domaine prioritaire de la politique familiale. La Belgique combine actions préventives et mesures d'aide aux familles confrontées à des difficultés telles que le divorce et les problèmes de logement. Le gouvernement investit par priorité dans les services de soutien aux familles et les programmes en vue de l'autonomisation des familles dans le besoin.

Bulgarie

La situation démographique en Bulgarie se caractérise par un fort ralentissement de l'augmentation de la population, une baisse du taux de natalité, le vieillissement de la population et un taux de mortalité élevé. La naissance d'enfants hors mariage est devenue très fréquente. Pour répondre à la situation actuelle, une stratégie nationale à base de plans d'action a été adoptée ; cette stratégie met l'accent sur l'augmentation du taux de natalité, le soutien des familles et le développement d'un capital humain d'un haut niveau de qualité. Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées ayant perdu leur indépendance et ayant besoin de soins intensifs, en particulier les personnes âgées de plus de 70 ans, augmente. C'est pourquoi il est prévu actuellement de poursuivre le développement des services sociaux afin de renforcer la solidarité entre les générations.

Chypre

Le changement démographique et socio-économique suscite des enjeux nouveaux à Chypre tels que la modification de la structure familiale. Avec l'augmentation des divorces, des remariages et des familles monoparentales, les couples ne reçoivent plus de la famille élargie le même soutien qu'auparavant. L'évolution des rôles individuels au sein de la famille, notamment en ce qui concerne la responsabilité des soins des enfants, et la complexité des problèmes familiaux, qui ont des incidences négatives sur les enfants, font aussi partie des réalités nouvelles. Les priorités

nationales sont axées sur la protection et le bien-être de la famille et de l'enfance, notamment en ce qui concerne la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et la réduction du nombre d'enfants vivant dans un foyer touché par le chômage.

Croatie

En Croatie, contrairement à de nombreux pays européens, plus de 90% des naissances ont lieu à l'intérieur du mariage. On observe cependant dans ce pays une baisse du taux de natalité qui s'explique en partie par un déséquilibre de la distribution des sexes faisant qu'un certain nombre de personnes ne parviennent pas à trouver un partenaire. Les individus non mariés sont principalement regroupés dans les grandes villes. La Croatie subit encore dans une certaine mesure les conséquences de la guerre, l'endommagement des infrastructures ayant entraîné un changement du système économique et social et une plus grande insécurité sociale. Les jeunes qui souhaitent avoir des enfants sont confrontés au manque d'aide sociale, aux problèmes de logement et à la forte baisse du taux d'emploi. Ceux qui ont un emploi ont des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale et hésitent donc à se marier. Les politiques mises en œuvre sont axées sur le bien-être des enfants, la parentalité positive et la qualité de la vie de famille.

Danemark

Le système de protection sociale et le fort degré d'égalité entre les sexes permettent aux Danois, hommes et femmes, à la fois de participer au marché du travail, de s'acquitter de leurs obligations familiales et d'avoir des enfants. De ce fait, on relève non seulement des taux d'activité féminine élevés, mais aussi – par rapport aux autres pays européens – des taux de fécondité relativement élevés. Les chiffres publiés récemment montrent une augmentation des taux de fécondité au Danemark en 2008. La politique familiale danoise vise à offrir aux familles une souplesse et une liberté de choix qui leur permettent de planifier leur vie comme elles l'entendent, à encourager un rapport équilibré entre vie familiale et vie professionnelle et à assurer une bonne articulation de la politique familiale et de la politique sociale au profit des familles socialement défavorisées.

Espagne

Durant les 25 dernières années, l'Espagne a connu une baisse du taux de natalité et un vieillissement de la population. Ceci est dû en partie à l'entrée des femmes sur le marché du travail, à l'évolution des modèles familiaux, à certaines phases de crise économique et à la pénurie d'emplois et de logements. L'action publique est axée depuis plusieurs années sur le soutien aux familles. Divers programmes ont été adoptés en vue d'améliorer la protection de la famille, garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer aux familles un niveau d'aide adéquat.

Estonie

Le taux de natalité, en augmentation, est passé de 1,3 enfant par femme dans les années 1990 à 1,7 en 2008. Actuellement, la politique familiale vise en priorité à améliorer le cadre de vie des enfants, à aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale et à poursuivre le développement du système de prestations familiales. Depuis quelques années, une attention accrue est portée à la parentalité positive lors de l'élaboration des politiques publiques. En outre, l'Estonie se prépare à interdire les châtiments corporels.

Finlande

Une proportion croissante de femmes donnent naissance à un âge plus tardif ou restent sans enfant. L'incertitude qui règne sur le marché de l'emploi et la situation financière des familles avec enfants influent sur la décision d'avoir un enfant. L'enjeu principal en Finlande est la conciliation entre vie professionnelle / études et vie de famille. Un nombre croissant d'enfants et de jeunes sont exposés au risque de la pauvreté. Les développements les plus importants de la politique de la famille en Finlande concernent les prestations financières en faveur des familles, les allocations parentales et la nouvelle Loi sur le bien-être des enfants.

France

La France a l'un des taux de natalité les plus élevés d'Europe et le taux de participation des femmes à l'emploi. Près de 60 % des enfants de moins de six ans ont deux parents en activité. Les parents, et notamment les couples où les deux parents travaillent, les très jeunes couples et les parents isolés ont des difficultés à trouver un équilibre entre vie familiale et professionnelle. La disponibilité de structures d'accueil pour les enfants en bas âge demeure un facteur important dans la décision d'avoir ou non un enfant. C'est pourquoi la France s'est engagée dans le développement de la capacité d'accueil de la petite enfance en se basant sur une approche diversifiée de l'accueil collectif et individuel. Une stratégie visant à augmenter la capacité d'accueil des enfants en bas âge entre 2009 et 2012 a été adoptée; elle sera appliquée en complément de la réforme des structures actuelles, comme par exemple celles des types de congés et du régime de prestations.

Grèce

L'évolution démographique rapide en Grèce s'est traduite par le vieillissement de la population, la baisse du taux de natalité, la marginalisation sociale des groupes vulnérables comme les femmes et les immigrés, le chômage et la déstabilisation de l'unité familiale. Le chômage est nettement plus élevé dans les régions rurales que dans les grandes villes. Soutenue par divers cadres d'action et textes de loi, la politique gouvernementale est axée sur : le bien-être de la famille par le biais de l'aide financière, la prestation de services et la promotion de la flexibilité sur le lieu de travail. Un réseau a été établi afin d'encourager les pratiques tenant compte des besoins des familles dans les entreprises.

Hongrie

Le déclin démographique est devenu une question prioritaire en Hongrie. On observe une tendance à repousser l'âge du mariage entre 25 et 29 ans et la fécondité des femmes d'une vingtaine d'années a baissé d'un tiers ces quinze dernières années. Les institutions hongroises de soutien aux familles entendent non seulement promouvoir la fécondité mais aussi réduire la pauvreté. La proportion des dépenses budgétaires consacrées à l'aide aux familles est relativement élevée, ce qui montre que la préservation de la famille est une priorité en Hongrie. Il est essentiel de concilier vie familiale et vie professionnelle pour accroître le taux d'emploi et améliorer la situation financière des familles.

Irlande

Le taux de fécondité de l'Irlande, qui est l'un des plus élevés de l'UE, a augmenté depuis 1994 après une longue période de baisse, malgré l'augmentation du taux de participation des femmes à la force de travail, la hausse du coût du logement et l'insuffisance des structures d'accueil pour enfants. Les femmes irlandaises ont traditionnellement leur premier enfant à un âge tardif. Un élément frappant de la vie de famille en Irlande pendant les dix dernières années est l'augmentation des familles « nouvelles », révélée l'augmentation du nombre de naissances de premiers enfants. Les familles nombreuses traditionnelles sont moins fréquentes ; les enfants en Irlande ont aujourd'hui plus de chances de grandir dans une famille de petite taille. L'approche adoptée par le gouvernement irlandais pour soutenir les personnes qui ont des enfants ou qui désirent en avoir inclut des dispositions légales portant notamment sur les droits à prestations et les congés pour s'occuper des enfants tels le congé de maternité et le congé parental.

Italie

Les familles à un seul enfant sont plus nombreuses en Italie que dans d'autres pays, bien que la famille à deux enfants reste prédominante. La baisse du taux de natalité, le vieillissement de la population et une diminution importante de la population en âge de travailler sont sources de préoccupation. Le nombre limité d'enfants par femme semble être la conséquence de la pleine participation des femmes au marché du travail et de leur grande difficulté à concilier vie professionnelle et vie de famille. Le faible taux d'emploi des jeunes et le coût élevé du logement font qu'il est difficile pour les jeunes de se passer du soutien de leurs parents. Les mesures envisagées comprennent : l'augmentation des dépenses de protection sociale, une meilleure conciliation entre travail et vie familiale et le développement de réseaux formels et informels de crèches et de garderies.

Lettonie

Le taux de natalité est particulièrement bas en Lettonie, malgré une augmentation en 2007. La Lettonie connaît par conséquent une baisse de population. Le nombre de familles en situation de pauvreté est élevé, surtout parmi les familles monoparentales. Les familles plus nombreuses sont aussi exposées au risque de la pauvreté. Une enquête a révélé que les couples hésitent à avoir des enfants principalement à cause du manque de sécurité financière. Les familles ayant déjà des enfants ont des difficultés à accéder à certains services comme les équipements préscolaires. Le principal défi auquel doit faire face le gouvernement letton est donc l'amélioration de la situation financière des familles et de leur accès aux services de soutien. Le Plan de développement national pour 2007-2013 comprend certaines mesures visant à soutenir les familles avec enfants et à favoriser l'augmentation du taux de natalité.

Lituanie

La création d'un environnement adapté à la vie de famille est l'une des priorités essentielles de la politique familiale en Lituanie. Le but est de soutenir les fonctions de la famille en développant divers services de soutien aux familles et des programmes favorisant une attitude positive à l'égard de la famille. Des mesures ont été introduites pour développer la fourniture de services axés sur la famille, permettre une meilleure conciliation entre travail et responsabilités familiales, et favoriser l'insertion sociale des enfants handicapés. Ces mesures visent aussi à consolider l'unité familiale, aider les

couples qui veulent avoir un enfant et réduire le risque de déséquilibre démographique lié à la baisse du taux de natalité.

Luxembourg

Le nombre de foyers diminue au Luxembourg mais ceux-ci se diversifient de plus en plus. La population augmente alors que le taux de fécondité continue à baisser. L'immigration est un facteur essentiel de croissance de la population. L'économie florissante attire des salariés étrangers, le taux de chômage est assez bas et le nombre de foyers à revenu unique diminue. Pour accroître la liberté de choix des familles, le gouvernement accorde la priorité au développement de politiques visant à soutenir les enfants et à aider les parents, par le biais de prestations et de services, à mieux concilier travail et vie de famille.

Norvège

Les chiffres montrent qu'en Norvège, les parents passent aujourd'hui moins de temps au travail qu'au début des années 90. Cependant, les femmes sont toujours les principales bénéficiaires des dispositifs de congé parental. Les enjeux de la politique familiale en Norvège sont au nombre de trois : le premier et le plus important est d'inciter les pères à s'occuper des enfants ; le deuxième est de parvenir à la mise en place de services de garderie de bonne qualité à des prix abordables pour les parents ; le troisième est de permettre aux parents de mieux concilier travail et vie familiale. Parallèlement à d'autres amendements législatifs, il est envisagé d'augmenter le quota des congés parentaux réservés aux pères ; d'autre part, le montant de la contribution des parents aux frais de crèche ou de garderie a été plafonné.

Pologne

Les femmes polonaises expriment le désir d'avoir plus d'enfants ; cependant, le taux de fécondité reste peu élevé en Pologne. Les projections démographiques indiquent que la population va diminuer en Pologne et que l'écart entre le nombre de décès et le nombre de naissances va continuer à se creuser. Avec l'augmentation du nombre de personnes occupant un emploi, la question d'une meilleure conciliation entre travail et vie familiale est devenue une priorité pour le gouvernement polonais ; des options supplémentaires en matière de congé parental ont été introduites. La législation a en outre été modifiée de façon à permettre le partage des responsabilités entre parents dans l'éducation des enfants. La Pologne a adopté une stratégie visant à ce que les amendements à la législation s'accompagnent de campagnes médiatiques contribuant à promouvoir l'égalité et à améliorer l'image des femmes dans la société.

Portugal

Compte tenu de la tendance actuelle à la baisse sensible du taux de natalité, le Gouvernement portugais a choisi de prendre une série de dispositions visant à encourager la natalité et à accorder une aide à l'enfance dans le cadre d'une stratégie d'intervention en faveur du développement économique et social du pays. En effet, plusieurs initiatives ont été prises pour inverser la tendance à la baisse de la natalité. La stratégie du gouvernement repose sur le renforcement des interventions en faveur de tous les types de familles, sans oublier les familles monoparentales, essentiellement sous la responsabilité de femmes, dont le nombre augmente. Elle entend aussi apporter un soutien pour améliorer la planification familiale et renforcer l'aide financière accordée aux familles qui décident d'avoir des enfants.

République tchèque

Les parents seuls sont de plus en plus nombreux. Le gouvernement tchèque s'efforce de favoriser un choix parental véritable qui tienne compte des préférences des parents, non seulement en soutenant les parents qui travaillent mais aussi en versant une allocation aux parents qui choisissent de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants comme alternative à l'emploi. Le gouvernement tchèque prévoit d'amender la législation en matière de congé parental et d'emploi afin de favoriser le développement des compétences des parents.

Roumanie

La Roumanie connaît depuis les années 90 une baisse de population ; celle-ci a diminué de 1,1 million entre 1992 et 2002. Cette baisse est due principalement à la diminution continue du taux de natalité et à l'émigration. D'autre part, le nombre de jeunes de moins de 14 ans a diminué, tandis que le pourcentage de personnes de plus de 65 ans a augmenté. Aujourd'hui, la majorité des foyers sont des familles sans enfant et les foyers avec un seul enfant sont de plus en plus nombreux. Étant donné l'incertitude qui règne actuellement sur le marché du travail, le report de la grossesse à un âge plus tardif, l'abandon d'enfants et le choix de ne pas avoir d'enfants deviennent très fréquents dans la société roumaine. Ces questions sont les enjeux principaux de la politique familiale roumaine. Les politiques gouvernementales actuelles sont axées sur l'amélioration de la sécurité financière des familles, la protection des enfants, l'établissement d'un meilleur équilibre entre vie et travail et la modernisation générale du système de soutien à la famille, par exemple le développement des services de garderie.

Royaume-Uni

Comme ses administrations décentralisées, le Gouvernement britannique est fermement décidé à éradiquer la pauvreté des enfants d'ici 2020. Convaincu que le travail est la voie de sortie de la pauvreté la plus pérenne, il appelle les parents sans emploi, ainsi que certains parents isolés, à rechercher activement du travail. Au Royaume-Uni, le nombre potentiel de pères adolescents est élevé, c'est pourquoi des politiques et des stratégies ont été initiées pour prendre en charge les besoins de ces jeunes pères et supprimer les obstacles à leur participation à l'éducation de leurs enfants. En Angleterre, le gouvernement a ainsi ouvert des Sure Start Children's Centres (centres de services intégrés) qui fournissent aux parents divers services, sous la forme d'informations, de conseils et d'accueil des enfants. La plupart des écoles proposent aussi des gardes d'enfants, ainsi que des activités pour enfants avant et après la classe. Parmi les autres priorités de premier plan figure l'apport d'un soutien ciblé aux familles à risque, dont l'objectif est de faire bénéficier les parents d'un aménagement de leur temps de travail et de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes.

Serbie

Le faible taux de natalité a eu un impact sur le développement socio-économique de la Serbie. Favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale constitue un défi spécifique. La Serbie reconnaît la nécessité pour les communautés locales de participer à des actions pour encourager les jeunes à créer une famille et avoir des enfants. La stratégie nationale comprend la définition d'objectifs et de mesures appropriées pour soutenir la parentalité. Les autres mesures de soutien

incluent l'accès à la fécondation in vitro de tous les couples présentant les conditions voulues.

Slovénie

La fécondité a légèrement augmenté en Slovénie pendant les dernières années, peut-être à cause de la diminution du nombre de personnes qui reportent la décision d'avoir un enfant à un âge plus tardif. Malgré cela, le taux de natalité est toujours insuffisant pour assurer le remplacement de la population. Une nouvelle baisse du taux de natalité devrait intervenir dans une dizaine d'années environ, en partie sous l'effet de la baisse du nombre de femmes à l'âge de la reproduction. Parvenir à un partage égal des tâches ménagères entre partenaires, permettre aux jeunes de donner naissance plus tôt, créer une société mieux adaptée à la vie de famille et accroître l'accès aux traitements contre l'infécondité restent aujourd'hui des enjeux pour la Slovénie. Un programme pour l'enfance et la jeunesse, créé en 2006, a renforcé la capacité du gouvernement à faire face à ces enjeux.

Suède

La Suède est confrontée à un vieillissement de sa population qui, d'après les projections, devrait s'accélérer dans les années à venir. Cela étant, le taux de natalité est relativement élevé, ce qui s'explique en partie par un modèle de politique familiale ambitieux et souple qui a permis de stabiliser le taux de natalité même si ce dernier est étroitement lié aux taux d'emploi. Un consensus politique général porte sur les éléments fondamentaux du modèle de politique familiale qui rend le système prévisible et sûr. Le gouvernement reconnaît l'importance de créer les conditions nécessaires pour inciter les parents à « se jeter à l'eau et devenir parents ou décider d'avoir un nouvel enfant ». Des progrès très importants ont été accomplis dans le développement de politiques adaptées qui se sont traduites par une plus grande participation des femmes à l'emploi. L'accent se porte maintenant sur la promotion de la liberté de choix, la flexibilité dans le travail et l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Suisse

Le nombre moyen d'enfants par femme augmente, y compris les enfants de mère non suisse, mais il est encore insuffisant pour le remplacement des générations. Avec l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent, les crèches et garderies sont maintenant en nombre insuffisant. Un nombre croissant de couples ayant trois enfants ou plus sont exposés au risque de la pauvreté. Un nombre important de femmes sont sans enfant, la tendance étant plus fortement marquée dans les régions germanophones et italophones du pays que dans les régions francophones. Les enjeux qui se posent portent donc sur : l'amélioration de l'équilibre entre vie et travail, la meilleure indemnisation des dépenses concernant la famille et l'aide à apporter aux personnes qui souhaitent avoir un enfant par des moyens tels que la procréation assistée ou l'adoption, en tenant dûment compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. La politique de la famille en Suisse offre un cadre approprié aux couples qui désirent avoir un enfant ; ce cadre est moins adapté pour inciter les couples à avoir des enfants. Des fonds plus importants ont été affectés à la création de crèches et de garderies.

Turquie

Le désir d'enfant diminue en Turquie. De plus en plus d'hommes souhaitent parvenir à la sécurité financière avant de créer une famille. Un nombre croissant de femmes

participent à l'emploi et repoussent le mariage à une date ultérieure. Le besoin de services sociaux et d'aide sociale a par conséquent augmenté. Les priorités nationales portent, entre autres, sur les programmes éducatifs à l'intention des familles et sur l'accès aux crèches et garderies.

Ukraine

Les taux de mariage et de divorce sont nettement plus élevés en Ukraine que dans le reste de l'Europe. Le pourcentage des naissances hors mariage augmente. Le taux de fécondité général est particulièrement bas. Un programme national d'aide à la famille a été établi et le gouvernement cherche à encourager le développement des familles nombreuses. Le chômage, dont le taux est élevé, affecte tout particulièrement les femmes. Les objectifs de l'action publique incluent l'introduction d'amendements législatifs visant à renforcer les bases juridiques, morales et matérielles de la vie de famille, afin d'accroître l'indépendance économique et d'améliorer le bien-être social des familles avec enfants.

2. Priorités nationales et mesures publiques adoptées pour soutenir les couples qui ont des enfants ou désirent en avoir

Des efforts pour améliorer les conditions de vie des familles et aider les couples à avoir autant d'enfants qu'ils le désirent sont aujourd'hui engagés dans tous les Etats membres, y compris dans le cadre des administrations décentralisées, par le biais d'initiatives législatives et de politiques spécifiques. De nombreux gouvernements sont conscients du fait que les obligations familiales reposent toujours principalement sur les femmes. Dans toute l'Europe, les grandes politiques familiales sont résolument axées sur la mise en place d'incitations pour accroître la participation des femmes à l'emploi et réduire leur dépendance à l'égard des prestations sociales.

On trouvera dans la section suivante une vue d'ensemble de la pratique et de la législation actuelles en matière de soutien aux familles et aux couples qui souhaitent avoir des enfants. Pour des raisons de place, il n'était pas possible d'inclure dans ce document la totalité des politiques présentées en détail dans les contributions nationales. Néanmoins, on s'est efforcé d'y faire ressortir clairement les principaux enjeux et domaines de préoccupation de la politique familiale dans les Etats membres.

Pratiquement tous les Etats membres investissent dans les domaines d'action suivants :

Meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Les initiatives en faveur d'un meilleur équilibre entre travail et vie familiale reposent sur un dispositif adapté faisant appel à la fois à des politiques spécifiques et à des mesures en direction des entreprises. Elles combinent soutien financier effectif et incitations à travailler, ainsi que des mesures visant à créer un environnement de travail adapté aux besoins des familles et à assurer la fourniture de services de crèches ou de garderie abordables sur la base des besoins. Dans un programme bulgare, par exemple, les services de garderie sont assurés par des femmes au chômage qui accèdent par ce moyen à un emploi rémunéré tout en aidant d'autres mères à concilier travail et vie familiale. Un certain nombre d'Etats reconnaissent le besoin de services de garderie et débloquent des financements à cette fin. La Suisse,

par exemple, a augmenté le montant des fonds alloués aux équipements tels que crèches et garderies, tandis que l'Estonie a mis en œuvre un programme intitulé « Une place de garderie pour chaque enfant » qui a permis d'accroître le nombre de places de garderie. Divers congés parentaux sont également prévus. Au Danemark, tous les enfants de six mois à un an peuvent obtenir une place de crèche et de garderie. Le gouvernement du Luxembourg prévoit, quant à lui, d'introduire progressivement la gratuité des crèches. D'autre part, en Autriche, des prestations durables sont offertes lorsque les deux parents, y compris s'il s'agit de parents adoptifs ou de parents nourriciers, acceptent de recevoir à tour de rôle l'allocation de garderie, ceci permettant aux parents de choisir l'option la mieux adaptée à leur situation personnelle.

Les entreprises reçoivent parfois une aide pour la mise en place d'un environnement de travail mieux adapté aux besoins des familles. Ceci est le cas notamment en Allemagne où un programme pour inciter les entreprises à mieux tenir compte des besoins des familles a été lancé avec la participation de plus de 2.000 entreprises. Il existe en Autriche un programme similaire fondé sur l'évaluation des pratiques des entreprises afin de les encourager à développer des conditions de travail mieux adaptées aux besoins des familles.

Mesures de soutien aux familles

L'analyse comparative fait apparaître une augmentation de l'aide aux familles comme moyen d'améliorer leurs conditions de vie et de remédier éventuellement à la tendance à différer la décision d'avoir un enfant.

En Croatie, plusieurs textes législatifs comme la Politique démographique nationale et la Loi sur les prestations pour les mères et les parents ont amélioré le système de prestations familiales et créé des opportunités pour une meilleure parentalité. Les centres familiaux, dont les activités sont axées principalement sur le soutien à une parentalité responsable font aussi partie des mesures de soutien adoptées en Croatie. A Chypre, la Loi sur l'assistance et les services publics (2006) a été révisée afin d'y inclure un plus grand nombre d'incitations à l'intention des parents seuls et des personnes handicapées. La Finlande, par contre, a décidé une augmentation significative des prestations par enfant pour les parents seuls.

En Grèce, des mesures spécifiques incitent les employeurs à embaucher les femmes sans emploi ayant au moins deux enfants. Le gouvernement tchèque prévoit d'introduire une aide parentale mutuelle en régularisant la situation des parents qui bénéficient déjà d'un congé pour leur enfant ou les enfants d'autres parents et reçoivent une rémunération d'un montant modeste. Au Royaume-Uni, une prestation ponctuelle de grossesse non imposable est versée aux femmes enceintes de 25 semaines ou plus, après consultation d'une sage-femme ou d'un médecin. En outre, la plupart des personnes vivant au Royaume-Uni peuvent bénéficier d'une prestation pour enfant.

La Roumanie a introduit une prestation ponctuelle qui est versée lors du premier mariage d'une personne de nationalité roumaine. Ceci a pour effet de légaliser la relation, quelle que soit la nationalité du conjoint. Le nombre le plus élevé de bénéficiaires de cette prestation a été enregistré dans le canton de Dolj qui est habité principalement par une communauté rom. Parmi d'autres initiatives, on peut citer celle de l'Ukraine qui a introduit une allocation de naissance ayant entraîné une augmentation du taux de natalité.

Egalité entre les sexes et promotion du rôle positif des pères

De nombreux Etats membres cherchent à égaliser le statut des parents en défendant le partage égal des responsabilités familiales, notamment par la promotion du rôle positif des pères au sein de la famille.

Le gouvernement norvégien, par exemple, prévoit d'augmenter le quota réservé aux pères dans le système actuel de congé parental, en permettant ainsi aux pères de consacrer plus de temps aux soins de leur enfant. La Suède a mis en place récemment une « prime d'égalité entre les sexes » afin de promouvoir le partage du congé parental entre conjoints. Cette prime, qui prend la forme d'une déduction d'impôt, est versée aux parents qui partagent à égalité un congé parental rémunéré.

En Bulgarie, au début de l'année, des amendements législatifs ont modifié le congé de paternité afin d'assurer la présence du père pendant les quinze jours suivant la naissance de l'enfant. En Autriche, une partie de l'allocation de garderie de l'enfant est réservée au deuxième parent afin d'encourager le père à participer à la vie familiale et à assumer une plus grande partie des responsabilités familiales. La Lettonie, quant à elle, a introduit une mesure s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes qui permet aux parents présentant les conditions voulues de recevoir un montant équivalent à leur salaire antérieur pendant un an après la naissance de l'enfant. En Pologne, les pères peuvent prendre un congé parental après la naissance d'un enfant.

Solidarité entre les générations

Un certain nombre d'Etats recourent à des mesures financières pour réduire les contraintes qui peuvent affecter les charges incombant aux membres de la famille, y compris aux grands-parents. En Slovénie, par exemple, il existe un système permettant à l'un des grands-parents de prendre un congé lorsque la mère de l'enfant poursuit des études et est âgée de moins de 18 ans. L'Autriche, de son côté, mène un audit visant à favoriser les municipalités qui prennent en compte les besoins des familles en y incluant toutes les générations.

Création de communautés plus accueillantes aux enfants

Les gouvernements reconnaissent la nécessité de soutenir le développement de politiques adaptées dans le domaine de l'enfance et d'une approche plus structurée en matière de jeux et d'activités récréatives. En Irlande, par exemple, on compte plus de 500 équipements de jeux depuis la publication de la politique nationale (National Play Policy) qui offre un cadre au développement d'équipements de jeux publics visant à assurer l'accès des enfants à toute une gamme de jeux de qualité aptes à enrichir leur enfance.

3. Suggestions pour la poursuite de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des politiques familiales

On trouvera ci-dessous quelques suggestions d'ordre général faites par les Etats membres pour la poursuite des interventions et de l'action du Conseil de l'Europe :

- créer une plate-forme pour l'échange d'initiatives, d'expériences et d'activités d'apprentissage innovantes dans le domaine de la politique familiale ;
- évaluer les politiques familiales actuellement mises en œuvre par les gouvernements et celles qu'appliquent les organisations non gouvernementales ;
- apporter un soutien à base de connaissances, y compris sous forme d'expertise méthodologique, et diffuser l'information sur les pratiques exemplaires ;
- intervenir dans les domaines d'activité suivants : conciliation entre travail et vie de famille ; soutien des familles avec enfants ; égalité véritable entre les sexes ; mesures à prendre pour répondre au défi du vieillissement de la population ; violence à l'égard des enfants et des femmes et rôle des médias dans la lutte contre la violence domestique ; normes en matière d'aide aux couples inféconds ; promotion de politiques tenant compte des besoins de la famille et des enfants ;
- promouvoir les initiatives d'aide à la famille, non seulement dans le cadre des politiques d'aide sociale mais aussi dans d'autres domaines comme l'emploi, la santé, l'éducation et l'environnement.